

Rapport de la direction

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal (le « Musée ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

La direction du Musée reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général et
conservateur en chef,

La chef des finances,



John Zeppetelli



Maryse Elias, CPA, CA

Montréal, le 18 juin 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Musée n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2019 et 2018, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Musée et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers du Musée respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (diminution) estimée En dollars					
	2019		Total	2018		Total
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations		Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	
État de la situation financière						
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	1 190 493	1 479 118	2 669 611	1 066 066	1 917 181	2 983 247
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	—	1 471 262	1 471 262	—	1 611 910	1 611 910
Subventions reportées du gouvernement du Québec	—	1 855 135	1 855 135	—	2 106 684	2 106 684
Actif net			2 285 738			2 488 473
État des résultats						
Subventions du gouvernement du Québec	124 427	(327 162)	(202 735)	227 579	(391 674)	(164 095)
Excédent des produits sur les charges			(202 735)			(164 095)

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée ;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation ;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Musée au 31 mars 2019 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Handwritten signature of Jean-Pierre Fiset in black ink, followed by the text "CPA auditeur, CA".

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint
Montréal, le 18 juin 2019

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

2019

2018

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec	9 164 405	—	925 731	—	10 090 136	9 320 891
Subventions du gouvernement du Canada (note 4)	674 522	—	—	—	674 522	422 980
Subventions - Autres	60 032	—	—	—	60 032	388 201
Dons d'œuvres d'art (note 9)	584 400	—	—	—	584 400	377 051
Commandites et autres dons (notes 5 et 6)	949 880	—	—	—	949 880	1 430 332
Produits de placements (note 7)	535 658	—	—	—	535 658	306 697
Ventes de catalogues d'expositions	—	43 380	—	—	43 380	32 510
Location d'espaces	—	129 607	—	—	129 607	159 167
Location d'expositions	333 263	—	—	—	333 263	29 503
Billetterie et abonnements	1 585 923	—	—	—	1 585 923	2 336 707
Activités éducatives et culturelles	216 421	—	—	—	216 421	231 051
Recouvrements - projets spéciaux	746 878	—	—	—	746 878	293 240
Autres	18 739	48 127	—	—	66 866	85 835
	14 870 121	221 114	925 731	—	16 016 966	15 414 165
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	5 763 518	54 458	—	—	5 817 976	5 544 513
Services professionnels, administratifs et autres	2 634 286	35 034	—	—	2 669 320	2 687 457
Taxes municipales et scolaires	1 943 707	—	—	—	1 943 707	1 931 554
Services de transport et communications	1 378 768	1 115	—	—	1 379 883	1 597 651
Fournitures et approvisionnements	694 955	1 367	—	—	696 322	582 143
Locations	1 264 431	24 304	—	—	1 288 735	1 194 630
Entretien et réparations	314 800	5 050	—	—	319 850	304 062
Intérêts sur la dette à long terme et frais financiers	24 785	—	77 504	—	102 289	86 712
Acquisitions d'œuvres d'art (note 9)						
Dons d'œuvres d'art	584 400	—	—	—	584 400	377 051
Achats d'œuvres d'art	559 484	—	—	—	559 484	324 624
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	521 065	—	521 065	619 673
	15 163 134	121 328	598 569	—	15 883 031	15 250 070
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(293 013)	99 786	327 162	—	133 935	164 095

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

					2019	2018
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(835 428)	—	(1 422 407)	1 412 846	(844 989)	(1 009 084)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(293 013)	99 786	327 162	—	133 935	164 095
Virements interfonds (note 11)	99 786	(99 786)	—	—	—	—
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 028 655)	—	(1 095 245)	1 412 846	(711 054)	(844 989)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

					2019	2018
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	—	—	—	657 111	657 111	751 473
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille cotés sur un marché actif						
Actions	—	—	—	167 640	167 640	35 747
Obligations, certificats de placements garantis et fonds de marché monétaire	—	—	—	50 927	50 927	(31 616)
Montant reclassé aux résultats ou aux revenus de placements reportés						
Gains réalisés sur la cession de placements de portefeuille cotés sur un marché actif	—	—	—	(77 994)	(77 994)	(98 493)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	—	—	—	140 573	140 573	(94 362)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	—	—	—	797 684	797 684	657 111

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

2019

2018

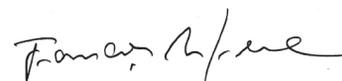
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
Court terme						
Trésorerie	2 677 477	—	—	52 104	2 729 581	429 623
Équivalents de trésorerie (note 12)	980 670	—	—	227 043	1 207 713	771 750
Placements de portefeuille (note 12)	—	—	—	48 614	48 614	446 602
Créances (note 8)	313 586	9 502	—	—	323 088	509 632
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	2 328 301	—	—	—	—	—
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	600 000	—	—	—	600 000	3 000 000
Autres subventions à recevoir	133 115	—	—	—	133 115	43 115
Charges payées d'avance	590 498	—	—	—	590 498	524 118
	7 623 647	9 502	—	327 761	5 632 609	5 724 840
Long terme						
Placements de portefeuille (note 12)	—	—	—	4 201 564	4 201 564	3 960 101
Immobilisations corporelles (note 13)	—	—	1 855 135	—	1 855 135	2 106 684
	7 623 647	9 502	1 855 135	4 529 325	11 689 308	11 791 625
PASSIF						
Court terme						
Marges de crédit (notes 15 et 16)	1 180 730	—	367 541	—	1 548 271	2 057 752
Fournisseurs et frais courus (note 14)	932 160	—	—	—	932 160	1 355 952
Provision pour vacances	353 935	—	—	—	353 935	335 527
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	—	2	9 504	2 318 795	—	—
Intérêts courus	—	—	5 552	—	5 552	5 575
Produits reportés	797 609	9 500	—	—	807 109	656 069
Dons reportés	55 000	—	—	—	55 000	3 000
Revenus de placements reportés (note 18)	836 630	—	—	—	836 630	1 136 752
Subventions reportées du gouvernement du Québec - projets spécifiques (note 19)	3 832 083	—	141 185	—	3 973 268	3 324 963
Subventions reportées du gouvernement du Canada	75 000	—	—	—	75 000	55 874
Portion court terme de la dette à long terme (note 17)	—	—	955 336	—	955 336	875 216
	8 063 147	9 502	1 479 118	2 318 795	9 542 261	9 806 680
Long terme						
Avantages sociaux futurs (note 20)	589 155	—	—	—	589 155	560 913
Dette à long terme (note 17)	—	—	1 471 262	—	1 471 262	1 611 910
	8 652 302	9 502	2 950 380	2 318 795	11 602 678	11 979 503
ACTIF NET (note 10)						
Dotations	250 000	—	—	1 412 846	1 662 846	1 662 846
Non grevés d'affectations	(1 278 655)	—	(1 095 245)	—	(2 373 900)	(2 507 835)
	(1 028 655)	—	(1 095 245)	1 412 846	(711 054)	(844 989)
Gains de réévaluation cumulés	—	—	—	797 684	797 684	657 111
	(1 028 655)	—	(1 095 245)	2 210 530	86 630	(187 878)
	7 623 647	9 502	1 855 135	4 529 325	11 689 308	11 791 625

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 24)**DROITS CONTRACTUELS** (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Alexandre Taillefer, Président



François Dufresne, Trésorier

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

2019

2018

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(293 013)	99 786	327 162	—	133 935	164 095
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie						
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	521 065	—	521 065	619 673
Ajustement relatif au remboursement de la dette	—	—	(989 028)	—	(989 028)	(1 008 461)
Gains réalisés sur la cession de placements	—	—	—	(77 994)	(77 994)	(98 493)
	(293 013)	99 786	(140 801)	(77 994)	(412 022)	(323 186)
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement						
Créances	191 608	(5 064)	—	—	186 544	264 321
Créances interfonds	(165 596)	13 664	(3 161)	155 093	—	—
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 400 000	—	—	—	2 400 000	(2 770 000)
Autres subventions à recevoir	(90 000)	—	—	—	(90 000)	—
Charges payées d'avance	(66 380)	—	—	—	(66 380)	5 688
Fournisseurs et frais coursus	(423 720)	—	—	—	(423 720)	140 983
Provision pour vacances	18 408	—	—	—	18 408	20 247
Intérêts courus	—	—	(23)	—	(23)	(1 913)
Produits reportés	159 640	(8 600)	—	—	151 040	121 886
Dons reportés	52 000	—	—	—	52 000	—
Revenus de placements reportés	(300 122)	—	—	—	(300 122)	(98 792)
Subventions reportées du gouvernement du Québec - Projets spécifiques	507 120	—	141 185	—	648 305	2 938 648
Subventions reportées du gouvernement du Canada	19 126	—	—	—	19 126	55 874
Avantages sociaux futurs	28 242	—	—	—	28 242	76 597
	2 330 326	—	138 001	155 093	2 623 420	753 539
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 037 313	99 786	(2 800)	77 099	2 211 398	430 353
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Nouvelle dette à long terme	—	—	928 500	—	928 500	662 500
Augmentation (diminution) des marges de crédit	146 631	—	(656 112)	—	(509 481)	(1 471)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	146 631	—	272 388	—	419 019	661 029
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS						
Acquisitions d'immobilisations (note 21)	—	—	(269 588)	—	(269 588)	(672 861)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	—	—	(269 588)	—	(269 588)	(672 861)
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS						
Acquisitions de placements de portefeuille	—	—	—	(1 186 363)	(1 186 363)	(767 166)
Produit de cession de placements de portefeuille	408 739	—	—	1 152 716	1 561 455	1 043 238
Flux de trésorerie liés aux activités de placements	408 739	—	—	(33 647)	375 092	276 072
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE						
Virements interfonds (note 11)	99 786	(99 786)	—	—	—	—
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	965 678	—	—	235 695	1 201 373	506 780
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 21)	3 658 147	—	—	279 147	3 937 294	1 201 373

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi sur les impôts* du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espaces. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, l'actif net de ce fonds ne peut excéder 275 000 \$. L'utilisation de l'actif net du fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des expositions a été créé afin de favoriser le développement des activités reliées aux expositions dans le but de faciliter leur financement. Les sommes proviennent de bénéfices générés ou réalisés grâce au Fonds des opérations. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, l'actif net de ce fonds ne peut pas excéder 1 000 000 \$. Les sommes seront utilisées pour le financement d'expositions dont les coûts dépassent les limites de la subvention de fonctionnement et exceptionnellement d'activités connexes à ces expositions. Aucune transaction n'a été comptabilisée au cours de l'exercice dans ce fonds et aucun solde ne s'y retrouve au 31 mars 2019 et 2018. Ainsi, ce fonds n'est pas présenté aux états financiers.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. L'actif net du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée et à l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations. Aucune transaction n'a été comptabilisée au cours de l'exercice dans ce fonds et aucun solde ne s'y retrouve au 31 mars 2019 et 2018. Ainsi, ce fonds n'est pas présenté aux états financiers.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Musée sont établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Le Musée a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Musée doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Le Musée comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (excluant les fonds de marché monétaire), les créances (excluant les taxes de vente à recevoir) et les subventions à recevoir (excluant les subventions qui ne font pas l'objet d'un accord contractuel) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les marges de crédit, les fournisseurs et frais courus (excluant les charges sociales à payer et les taxes de vente à payer), la provision pour vacances, les intérêts courus et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements de portefeuille, composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif (actions), sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les obligations, les certificats de placements garantis et les fonds de marché monétaire sont désignés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les gains et pertes non réalisés découlant des changements de juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'échus, les gains et pertes cumulatifs sont reclassés de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats à l'exception des gains et pertes de réévaluation relatifs à des dotations, qui sont d'abord reclassés comme revenus de placement reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits de ce même fonds dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les intérêts et dividendes attribués aux instruments financiers sont constatés à l'état des résultats à l'exception des intérêts et dividendes relatifs à des dotations, qui sont d'abord reclassés comme revenus de placement reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits de ce même fonds dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les coûts de transactions représentent un élément du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transactions sont passés en charge pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les instruments financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur de ceux-ci. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix) ;
- Niveau 3 : le calcul de la juste valeur de l'instrument financier repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les instruments financiers ont été classés est déterminé d'après les données d'entrée importantes prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur et ayant le plus bas niveau.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Musée est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements qui ont un risque non significatif de changement de valeur et dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Créances

Les créances sont comptabilisées au coût moins toute provision sur créances. Les provisions sur créances sont prises pour refléter les créances au plus faible du coût amorti ou valeur nette recouvrable, lorsque la recouvrabilité et le risque de perte sont présents. Tout changement sur la dépréciation est comptabilisé dans l'état des résultats. Les intérêts sur les créances sont courus s'ils sont recouvrables.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des apports et dotations

Les apports présentés dans le Fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les mandats et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions ou contributions relatives aux immobilisations et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de produit dans l'exercice où elles sont autorisées et exigibles.

Les dotations reçues pour l'acquisition d'œuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe de l'actif net du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe de l'actif net du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du même fonds dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Constatation des produits

Les produits de location d'espaces et d'expositions, de billetterie ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les revenus de recouvrements – projets spéciaux sont constitués des récupérations de charges assumées par le Musée. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils ont lieu.

Les produits de ventes de catalogues sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Œuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations. La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 20 000 \$, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Le Musée reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité et de transport d'œuvres. Ces apports et les charges correspondantes sont constatés à titre de produit de l'exercice et évalués à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Collection numérique	10 ans
Documents numériques	3 à 5 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Les améliorations des immobilisations existantes qui prolongent de façon importante la durée de vie utile ou améliorent l'utilité des actifs sont capitalisées alors que les coûts d'entretien et de réparation sont portés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs, étant donné que la direction du Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change réalisés sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Notes complémentaires (suite)

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2019	2018
Conseil des arts du Canada	364 000 \$	300 000 \$
Ministère du Patrimoine canadien	157 148	66 354
Musée canadien de l'histoire	143 374	56 626
Autres	10 000	—
	674 522 \$	422 980 \$

Ces subventions ont été obtenues principalement pour un soutien au fonctionnement et à la circulation des expositions.

5. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal (Fondation) est désignée *fondation publique* en vertu du paragraphe 149.1(6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de huit (8) membres, dont l'un siège également au conseil d'administration du Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée dans ses divers pôles d'activités en contribuant notamment à l'enrichissement de sa collection, la production d'expositions, la promotion et les programmes éducatifs. Elle a la tâche de gérer la boutique du Musée, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimantes, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

Au cours de l'exercice, le Musée a conclu diverses transactions dans le cours normal des activités avec la Fondation. Les commandites et autres dons incluent un montant de 149 814 \$ (2018 : 282 421 \$) provenant de la Fondation. La Fondation a chargé au Musée un montant de 26 202 \$ (2018 : 25 310 \$) pour la vente de biens et services au Musée. Le poste « Location d'espaces » inclut un montant de 32 573 \$ (2018 : 38 246 \$) pour le loyer de la boutique exploitée par la Fondation. Le poste « Ventes de catalogues » inclut un montant de 27 409 \$ (2018 : 24 453 \$) pour la vente de biens à la boutique. Le poste « Autres » inclut un montant de 47 440 \$ (2018 : 21 168 \$) pour le soutien technique fourni à la Fondation lors des événements de levées de fonds. Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs nets seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 6 784 239 \$ au 31 mars 2019 (31 mars 2018 : 6 006 581 \$). Aucun montant n'est comptabilisé aux états financiers du Musée à cet égard. À la fin de l'exercice, un montant à recevoir de 28 570 \$ (2018 : 30 408 \$) est inclus au poste « Créances » et un montant à payer de 55 416 \$ (2018 : 326 069 \$) est inclus au poste « Fournisseurs et frais courus ».

6. COMMANDITES ET AUTRES DONS

	2019	2018
Dons en argent	99 659 \$	286 313 \$
Commandites monétaires	68 130	361 300
Dons et commandites reçus sous forme de biens et services	782 091	782 719
	949 880 \$	1 430 332 \$

Le Musée a reçu des dons et des commandites sous forme de biens et de services de publicité gratuits. Des charges au montant de 93 140 \$ (2018 : 0 \$), correspondant à la somme de ces dons sous forme de biens, sont comptabilisés au poste « Services professionnels, administratifs et autres » et au montant de 688 951 \$ (2018 : 782 719 \$), correspondant à la somme de ces commandites sous forme de services de publicité, sont comptabilisées au poste « Services de transport et communications » de l'état des résultats.

7. PRODUITS DE PLACEMENTS

	2019	2018
Produits d'intérêts	75 988 \$	20 433 \$
Virement des revenus de placements reportés affectés à l'acquisition d'œuvres d'art	459 670	286 264
	535 658 \$	306 697 \$

8. CRÉANCES

	2019	2018
Comptes clients	210 248 \$	450 689 \$
Taxes de vente à recevoir	78 660	16 017
Fondation du Musée	28 570	30 408
Autres	5 610	12 518
	323 088 \$	509 632 \$

Au 31 mars 2019, le Musée n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses (2018 : 17 186 \$ comprise dans les comptes clients).

9. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 8 023 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin acquise par le Musée en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 \$ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéos, pour la plupart produits après 1939, date charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des Fonds d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa collection. Ils comprennent principalement le Fonds Paul-Émile Borduas, le Fonds Louis Comtois, le Fonds Jean-Paul Mousseau, le Fonds Yves Trudeau et le Fonds Le Gobelet.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le Musée a acquis 29 œuvres (2018 : 30) : 14 étant des achats (2018 : 13) pour un montant de 559 484 \$ (2018 : 324 624 \$) et 15 provenant de dons (2018 : 17) pour un montant de 584 400 \$ (2018 : 377 051 \$).

10. ACTIF NET

Dotations

L'actif net du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 \$ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placements afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

Fonds des opérations

Le Musée a contracté des emprunts relativement aux dépenses engagées pour la restauration d'œuvres d'art à la suite du sinistre survenu en mai 2012 et la réalisation du projet intitulé Tableau(x) d'une exposition. Ces emprunts seront remboursés à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées et exigibles par le gouvernement et où le Musée satisfera aux conditions d'admissibilité.

Puisque la comptabilisation de ces revenus n'est pas synchronisée avec celle des charges liées à la restauration d'œuvres d'art et au projet intitulé Tableau(x) d'une exposition, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et des charges correspondantes. Au 31 mars 2019, cette situation a une incidence de 124 427 \$ (2018 : 227 579 \$) sur les résultats de l'exercice et de 1 190 493 \$ (2018 : 1 066 066 \$) sur l'actif net du Musée. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relativement à ces emprunts, l'écart créé sur l'actif net se résorbera au fur et à mesure de ces autorisations.

Fonds des immobilisations

Le Musée a contracté des dettes à long terme à la suite d'acquisitions d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées et exigibles par le gouvernement et où le Musée satisfera aux conditions d'admissibilité.

Puisque la comptabilisation de ces revenus n'est pas synchronisée avec celle de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et des charges correspondantes. Au 31 mars 2019, cette situation a une incidence de (327 162 \$) (2018 : (391 674 \$)) sur les résultats de l'exercice et de (1 095 245 \$) (2018 : (1 422 407 \$)) sur l'actif net du Musée. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relativement à ces emprunts, l'écart créé sur l'actif net se résorbera au fur et à mesure de ces autorisations.

11. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 99 786 \$ (2018 : 107 320 \$) a été transféré au Fonds des opérations du Fonds des activités commerciales. Cette somme a été transférée afin de financer les activités du Musée.

12. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

			2019	2018
	Fonds des opérations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total	Total
Équivalents de trésorerie				
Comptes d'épargne placement	980 670 \$	— \$	980 670 \$	557 155 \$
Fonds de marché monétaire, coût de 197 093 \$ (2018 : 192 042 \$)	—	227 043	227 043	214 595
	980 670	227 043	1 207 713	771 750
Placements de portefeuille à court terme				
Obligations et certificats de placements garantis, échéance inférieure à un an, intérêts de 1,75 % à 2,40 % (2018 : 1,75 % à 2,40 %), coût de 48 944 \$ (2018 : 447 057 \$)	—	48 614	48 614	446 602
Placements de portefeuille à long terme				
Obligations et certificats de placements garantis échéant entre :				
1 et 5 ans, intérêts de 1,15 % à 5,05 % (2018 : 1,15 % à 5,19 %), coût de 685 592 \$ (2018 : 654 261 \$)	—	684 719	684 719	643 178
6 et 10 ans, intérêts de 1,00 % à 3,87 % (2018 : 1,00 % à 4,40 %), coût de 535 228 \$ (2018 : 566 817 \$)	—	552 967	552 967	551 696
11 ans et plus, intérêts de 1,25 % à 6,47 % (2018 : 1,25 % à 5,75 %), coût de 366 105 \$ (2018 : 377 925 \$)	—	390 333	390 333	388 480
	—	1 628 019	1 628 019	1 583 354
Actions, coût de 1 765 543 \$ (2018 : 1 726 085 \$)	—	2 573 545	2 573 545	2 376 747
	— \$	4 201 564 \$	4 201 564 \$	3 960 101 \$

Au 31 mars 2019, les Fonds de marché monétaire et les actions incluent 984 924 \$US (1 315 682 \$ CAN) (2018 : 949 979 \$ US ; 1 224 903 \$ CAN) de placements libellés en dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les actions, les certificats de placements garantis et les fonds de marché monétaire sont classés selon le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur et les obligations sont classées de niveau 2. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 \$	633 404 \$	— \$	— \$
Système informatique	1 375 272	1 222 002	153 270	183 953
Collection numérique	1 426 884	262 304	1 164 580	1 249 913
Documents numériques	712 148	434 565	277 583	298 436
Aménagement du Musée	4 053 504	3 924 583	128 921	147 923
Équipement du Musée	1 271 408	1 200 430	70 978	134 700
Équipement audiovisuel	941 255	881 452	59 803	91 656
Équipement de la boutique	37 200	37 200	—	—
Équipement du restaurant	396 566	396 566	—	103
Jardin de sculptures	483 281	483 281	—	—
	11 330 922 \$	9 475 787 \$	1 855 135 \$	2 106 684

Le total des immobilisations inclut des immobilisations en cours de développement, pour un total de 162 696 \$ (2018 : 0 \$), pour du développement informatique réparti comme suit : Système informatique : 11 564 \$, Collection numérique : 46 268 \$, Documents numériques : 104 864 \$. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, des frais financiers de 3 911 \$ (2018 : 8 261 \$) ont été capitalisés dans le coût des immobilisations.

Notes complémentaires (suite)

14. FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2019	2018
Salaires à payer	141 528 \$	150 751 \$
Charges sociales à payer	250 551	336 317
Comptes fournisseurs	388 816	207 836
Frais courus	151 265	645 415
Taxe de vente à payer	—	15 633
	932 160 \$	1 355 952 \$

15. MARGE DE CRÉDIT - FONDS DES IMMOBILISATIONS

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2019 (2018 : 31 mars 2019), lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 1 403 092 \$ (2018 : 2 176 045 \$). La marge de crédit, remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de 2,27 % (2018 : 1,92 %). Le montant utilisé au 31 mars 2019 par le fonds des immobilisations est de 367 541 \$ (2018 : 1 023 653 \$).

16. MARGE DE CRÉDIT - FONDS DES OPÉRATIONS

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2019 (2018 : 31 mars 2019), lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$ pour ses besoins opérationnels. La marge de crédit remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de base canadien de la Banque Nationale, soit 3,95 % (2018 : 3,45 %). Le montant utilisé aux 31 mars 2019 et 2018 est nul.

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2019 (2018 : 31 mars 2019), lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour combler les dépenses de restauration d'œuvres d'art reliées à l'inondation survenue en mai 2012, pour un montant n'excédant pas 909 000 \$. La marge de crédit, remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de 2,27 % (2018 : 1,92 %). Le montant utilisé au 31 mars 2019 est de 900 000 \$ (2018 : 827 416 \$).

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2019 (2018 : 31 mars 2019), lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour la réalisation du projet intitulé Tableau(x) d'une exposition, pour un montant n'excédant pas 505 000 \$. La marge de crédit, remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de 2,27 % (2018 : 1,92 %). Le montant utilisé au 31 mars 2019 est de 280 730 \$ (2018 : 206 683 \$).

17. DETTE À LONG TERME

	2019	2018
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec		
4,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 23 837 \$, échéant le 16 juillet 2020	47 675 \$	71 512 \$
4,087 %, remboursable par versements annuels en capital de 12 306 \$, échu le 3 décembre 2018	—	12 306
4,087 %, remboursable par versements annuels de capital de 22 296 \$, échu le 3 décembre 2018	—	22 296
2,057 %, remboursable par versements annuels de capital de 312 722 \$, échéant le 21 août 2019	312 164	623 782
3,271 %, remboursable par versements annuels de capital de 44 974 \$, échéant le 1er septembre 2024	268 603	313 182
1,436 %, remboursable par versements annuels de capital de 338 817 \$, échéant le 1er mars 2020	338 151	675 648
1,552 %, remboursable par versements annuels de capital de 57 547 \$, échéant le 1er mars 2021	114 734	171 925
2,157 %, remboursable par versements annuels de capital de 66 683 \$, échéant le 1er mars 2027	530 582	596 475
2,610 %, remboursable par versements annuels de capital de 53 932 \$, échéant le 1er mars 2023	214 881	—
3,008 %, remboursable par versements annuels de capital de 60 393 \$, échéant le 1er septembre 2028	599 808	—
	2 426 598	2 487 126
Moins : portion court terme	955 336	875 216
	1 471 262 \$	1 611 910 \$

Les versements sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin, laquelle n'est pas constatée aux états financiers du Musée. Les montants des versements à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2020	958 905 \$
2021	307 367 \$
2022	225 982 \$
2023	225 982 \$
2024	172 050 \$
2025 et suivants	546 987 \$

Notes complémentaires (suite)

18. REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS

	2019	2018
Solde au début	1 136 752 \$	1 235 544 \$
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	155 093	182 907
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation dans le Fonds des opérations	4 455	4 565
Virement des revenus de placements reportés affectés à l'acquisition d'œuvres d'art	(459 670)	(286 264)
Solde à la fin	836 630 \$	1 136 752 \$

Se détaillant comme suit :

	2019	2018
Utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	815 954 \$	1 120 531 \$
Utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe	20 676	16 221
	836 630 \$	1 136 752 \$

19. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROJETS SPÉCIFIQUES

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des opérations comprennent la fraction non amortie des apports reçus à l'égard de projets d'expositions spécifiques.

	2019	2018
Solde au début	3 324 963 \$	386 315 \$
Subventions pour projets spécifiques	705 000	3 225 000
Charge de l'exercice, projets spécifiques	(197 880)	(286 352)
Solde à la fin	3 832 083 \$	3 324 963 \$

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (« RREGOP ») ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (« RRPE »). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2019, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est demeuré à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2019 (2,97 % au 1^{er} janvier 2018) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et d'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, le Musée verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018).

Les cotisations du Musée au RRPE, incluant le montant de compensation, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 152 654 \$ (2018 : 180 237 \$).

Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2019	2018
Solde au début	560 913 \$	484 316 \$
Charge de l'exercice	158 831	186 465
Prestations versées au cours de l'exercice	(130 589)	(109 868)
Solde à la fin	589 155 \$	560 913 \$

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2019		2018	
	RREGOP	RRPE	RREGOP	RRPE
Taux d'indexation	2,50 % à 2,83 %	2,0 % à 2,83 %	2,50 % à 2,83 %	2,0 % à 2,83 %
Taux d'actualisation	1,91 % à 2,84 %	2,02 %	2,30 % à 3,09 %	2,36 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	11,3 ans à 17 ans	2,6 ans	11,8 ans à 13,3 ans	2,6 ans

La convention collective 2015-2020 intervenue en 2017 au niveau des conditions salariales des employés autres que professionnels du Musée a modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les employés autres que professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022.

Notes complémentaires (suite)

21. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2019	2018
Trésorerie	2 729 581 \$	429 623 \$
Équivalents de trésorerie	1 207 713	771 750
	3 937 294 \$	1 201 373 \$

Les opérations qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement se détaillent comme suit :

	2019	2018
Acquisition d'immobilisations en contrepartie de créances interfonds, fournisseurs et frais courus	3 251 \$	3 323 \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 72 926 \$ (2018 : 70 755 \$)

Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 126 881 \$ (2018 : 60 310 \$)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les incidences potentielles.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Musée est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que les parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent le Musée à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec, des autres subventions à recevoir et des placements de portefeuille.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'exposition maximale du Musée au risque de crédit est la suivante :

	2019	2018
Trésorerie	2 729 581 \$	429 623 \$
Équivalents de trésorerie	1 207 713	771 750
Créances (à l'exception des taxes de vente à recevoir)	244 428	493 615
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	600 000	3 000 000
Autres subventions à recevoir	133 115	43 115
Placements de portefeuille (à l'exception des placements en actions)	1 676 633	2 029 956
	6 591 470 \$	6 768 059 \$

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides.

La politique du Musée est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements et le Musée détermine des limites par types de placements afin que son portefeuille soit largement diversifié de façon à réduire le risque global.

Le Musée considère que son risque de crédit associé aux créances est réduit en raison d'une clientèle diversifiée dont les activités d'exploitation sont menées dans divers secteurs d'activités. Ce risque est géré en constituant une provision sur ces créances. Le Musée est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. Le Musée doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur les comptes qui avaient été radiés sont crédités à la charge provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses et des taxes de vente à recevoir :

	2019	2018
Créances déduction faite de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	233 437 \$	239 097 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	7 206	29 767
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	552	200 292
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	3 233	24 459
	244 428 \$	493 615 \$

Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec et aux autres subventions à recevoir, qui proviennent du gouvernement du Canada et de la ville de Montréal, est essentiellement réduit au minimum puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par les différents paliers de gouvernement qui jouissent d'une excellente réputation sur les marchés financiers. La réception de ces sommes est prévue dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

Notes complémentaires (suite)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité du Musée est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Musée est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Musée dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. Le Musée établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2019, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement des intérêts, le cas échéant) du Musée se détaillent comme suit :

	2019			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Marges de crédit	1 548 271 \$	— \$	— \$	— \$
Fournisseurs et frais courus (excluant les charges sociales à payer et les taxes de vente à payer)	681 610	—	—	—
Provision pour vacances	353 935	—	—	—
Dette à long terme	471 869	540 809	1 041 620	578 838
	3 055 685 \$	540 809 \$	1 041 620 \$	578 838 \$
	2018			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Marges de crédit	2 057 752 \$	— \$	— \$	— \$
Fournisseurs et frais courus (excluant les charges sociales à payer et les taxes de vente à payer)	1 004 002	—	—	—
Provision pour vacances	335 527	—	—	—
Dette à long terme	408 735	519 053	1 334 984	373 947
	3 806 016 \$	519 053 \$	1 334 984 \$	373 947 \$

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et à l'autre risque de prix :

- **Risque de taux d'intérêt :**

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Musée au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les marges de crédit portent intérêt à taux fixe et à taux variable et exposent donc le Musée à un risque de juste valeur et de flux de trésorerie, respectivement, découlant des variations des taux d'intérêt.

La dette à long terme est émise à des taux d'intérêt fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie, étant donné que le Musée prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

- Risque de change :

Le Musée réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des placements de portefeuille libellés en dollars américains détenus dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art. Au 31 mars 2019, le Musée est exposé au risque de change en raison de la trésorerie libellée en dollars américains totalisant 14 916 \$US (2018 : 3 454 \$US), des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains totalisant 170 128 \$US (2018 : 166 299 \$US) ainsi que des titres de portefeuille libellés en dollars américains totalisant 814 796 \$US (2018 : 783 680 \$US).

Eu égard à l'exposition nette du Musée au risque de change au 31 mars 2019, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation de 1 % du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas un impact significatif.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

- Autre risque de prix :

Le Musée est exposé à l'autre risque de prix en raison des placements de portefeuille, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à l'autre risque de prix.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Le Musée a une politique de placements selon laquelle les fonds sont investis dans des placements dont le niveau de risque est globalement considéré comme étant faible.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Musée est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint, ou soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec ou qu'il détient un intérêt économique dans un autre organisme sans but lucratif. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du directeur général et conservateur en chef du Musée.

Le Musée n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Musée et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Notes complémentaires (suite)

24. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu de contrats, le Musée est tenu de verser les paiements minimums pour les engagements futurs reliés à des services de conseils en scénographie et d'entreposage d'œuvres du Musée pour une somme de 241 600 \$ (2018 : 0 \$). Les paiements minimums exigibles liés à l'ensemble de ces engagements pour les prochains exercices sont les suivants :

2020	127 185 \$
2021	93 905 \$
2022	20 510 \$

Le Musée s'est engagé à coproduire une exposition en circulation avec le Museum of Modern Art de San Francisco pour laquelle il devra payer des sommes jusqu'à concurrence de 180 000 \$ (2018 : 0 \$) jusqu'en 2020.

25. DROITS CONTRACTUELS

Le Musée a conclu des ententes pour la présentation d'expositions organisées par le Musée et présentées dans différents musées en Amérique du Nord et en Europe entre 2019 et 2021 pour un montant total de 1 858 100 \$ (2018 : 0 \$) qui s'établit comme suit :

2020	1 199 985 \$
2021	658 115 \$

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.

Rapport de la direction

Les états financiers du Musée de la civilisation (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



STÉPHAN LA ROCHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL



LOUIS-YVES NOLIN
DIRECTEUR DES FINANCES
ET DES OPÉRATIONS

QUÉBEC, LE 18 JUIN 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Musée de la civilisation (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec la réserve

L'entité n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2019 et 2018, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux

ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratifs du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'entité et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'entité respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

Augmentation (Diminution) estimée En dollars

2019

	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
État de la situation financière				
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	519 980	5 090 113	1 089 736	6 699 829
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	2 046 955	30 922 265	4 628 942	37 598 162
Apports reportés	2 574 494	19 399 701	4 919 959	26 894 154
Actifs nets	(7 559)	16 612 677	798 719	17 403 837
État des résultats				
Subventions du gouvernement du Québec	(12 706)	(1 220 473)	(279 875)	(1 513 054)
Excédent des produits sur les charges	(12 706)	(1 220 473)	(279 875)	(1 513 054)

2018

	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
État de la situation financière				
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	521 628	5 237 401	1 416 232	7 175 261
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	2 558 694	33 516 653	5 272 744	41 348 091
Apports reportés	3 075 175	20 920 904	5 610 382	29 606 461
Actifs nets	5 147	17 833 150	1 078 594	18 916 891
État des résultats				
Subventions du gouvernement du Québec	(12 707)	(955 430)	(456 231)	(1 424 368)
Excédent des produits sur les charges	(12 707)	(955 430)	(456 231)	(1 424 368)

Rapport de l'auditeur indépendant

suite

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

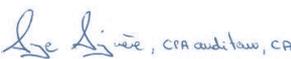
Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'éten due et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité au 31 mars 2019 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

POUR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE
DU QUÉBEC,



SERGE GIGUÈRE, CPA AUDITEUR, CA
SOUS-VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

QUÉBEC, LE 18 JUIN 2019

État des résultats

De l'exercice clos le 31 mars 2019

2019 2018

	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total \$
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	17 542 500	—	—	—	17 542 500	16 639 700
Autres (note 5)	2 252 319	—	5 755 434	2 099 171	10 106 924	9 378 189
Autres subventions pour projets spécifiques	37 794	—	—	—	37 794	1 032 700
Commandites financières (note 6)	509 612	—	—	—	509 612	575 351
Contributions - Fondation du Musée de la civilisation	673 075	—	—	—	673 075	231 200
Billetterie	2 021 335	—	—	—	2 021 335	2 570 330
Abonnements	199 047	—	—	—	199 047	180 323
Boutiques	488 785	—	—	—	488 785	1 058 338
Location d'expositions	3 800	—	—	—	3 800	39 600
Concessions et autres locations	729 050	—	—	—	729 050	731 296
Ventes de produits et services	281 812	—	—	—	281 812	302 511
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	103 911	—	—	—	103 911	73 865
Indemnisation d'assurance (note 4)	—	—	—	—	—	14 348
Autres	82 563	—	—	—	82 563	262 606
	24 925 603	—	5 755 434	2 099 171	32 780 208	33 090 357
Commandites en échange de biens et services reçus	385 076	—	—	—	385 076	467 542
	25 310 679	—	5 755 434	2 099 171	33 165 284	33 557 899
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	12 280 879	—	56 826	652 240	12 989 945	12 274 642
Services professionnels	3 562 644	—	12 445	223 297	3 798 386	3 543 836
Locations	93 744	—	9 008	45 042	147 794	121 576
Transport et communications	1 255 449	—	53	3 889	1 259 391	877 369
Fournitures, approvisionnements et énergie	1 998 519	—	9 754	53 571	2 061 844	2 478 562
Entretien et réparations	1 228 776	—	18 670	20 589	1 268 035	1 273 395
Charges administratives	255 359	—	93 429	2 732	351 520	392 930
Taxes municipales et scolaires	2 782 082	—	—	—	2 782 082	2 605 294
Acquisitions de collections	17 530	—	—	—	17 530	17 500
	23 474 982	—	200 185	1 001 360	24 676 527	23 585 104
Intérêts sur la dette à long terme	108 406	—	906 769	170 451	1 185 626	1 241 943
Amortissement des immobilisations corporelles	1 258 743	—	3 421 554	644 395	5 324 692	4 984 002
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	80 906	—	6 454	—	87 360	79 116
	1 448 055	—	4 334 777	814 846	6 597 678	6 305 061
Échange de biens et services reçus						
Services professionnels	268 473	—	—	—	268 473	374 692
Locations	16 000	—	—	—	16 000	16 000
Transport et communications	100 603	—	—	—	100 603	32 550
Fournitures et approvisionnements	—	—	—	—	—	44 300
	385 076	—	—	—	385 076	467 542
	25 308 113	—	4 534 962	1 816 206	31 659 281	30 357 707
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 566	—	1 220 472	282 965	1 506 003	3 200 192

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019		2018			
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	51 669	—	—	—	51 699	—
(PERTES) GAINS DE RÉÉVALUATION NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES À L'ÉLÉMENT SUIVANT :						
Juste valeur - instruments financiers dérivés	(27 616)	—	—	—	(27 616)	51 699
MONTANTS RECLASSÉS DANS L'ÉTAT DES RÉSULTATS						
Juste valeur - instruments financiers dérivés	(10 043)	—	—	—	(10 043)	—
(PERTE) GAINS DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE	(37 659)	—	—	—	(37 659)	51 699
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	14 010	—	—	—	14 010	51 699

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019		2018			
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
	\$	(note 8) \$	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	504 960	2 025 000	(17 303 466)	(1 210 189)	(15 983 695)	(19 235 556)
Excédent des produits sur les charges	2 566	—	1 220 472	282 965	1 506 003	(3 200 192)
(Pertes) Gains de réévaluation nets de l'exercice	(37 659)	—	—	—	(37 659)	51 669
	469 867	2 025 000	(16 082 994)	(927 224)	(14 515 351)	(15 983 695)
Virements interfonds (note 7)	—	—	—	—	—	—
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	469 867	2 025 000	(16 082 994)	(927 224)	(14 515 351)	(15 983 695)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Au 31 mars 2019

2019 2018

	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total \$
ACTIF						
À COURT TERME						
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	143 426	—	2 264 949	428 482	2 836 857	2 577 789
Créances (note 10)	701 842	—	57 495	13 315	772 652	1 419 622
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	135 000	—	45 368	2 000 000	2 180 368	43 302
Stocks - boutiques	131 394	—	—	—	131 394	115 993
Charges payées d'avance	468 895	—	—	25 000	493 895	699 744
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	14 010	—	—	—	14 010	51 669
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité d'encaissement	2 393 069	2 025 000	65 287	27 893		
	3 987 636	2 025 000	2 433 099	2 494 690	6 429 176	4 908 119
Immobilisations corporelles (note 12)	18 730 044	—	20 900 921	8 276 641	47 907 606	50 059 837
	22 717 680	2 025 000	23 334 020	10 771 331	54 336 782	54 967 956
PASSIF						
À COURT TERME						
Emprunts bancaires (note 13)	—	—	4 150 000	—	4 150 000	5 925 000
Charges à payer et frais courus (note 14)	2 369 498	—	346 251	93 695	2 809 444	2 565 684
Intérêts courus	8 241	—	83 540	11 905	103 686	125 266
Provision pour vacances (note 15)	1 095 940	—	7 951	3 536	1 107 427	1 116 760
Apports reportés (note 16)	789 880	—	—	3 192 788	3 982 668	2 439 563
Revenus reportés	309 497	—	—	—	309 497	390 125
Versements sur la dette à long terme (note 17)	511 739	—	5 006 574	1 077 831	6 596 144	7 049 996
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 090 287	—	2 324 917	96 045		
	7 175 082	—	11 919 233	4 475 800	19 058 866	19 612 394
Provision pour congés de maladie (note 15)	2 341 616	—	—	—	2 341 616	2 381 334
Apports reportés (note 16)	10 700 790	—	1 735 060	3 100 716	15 536 566	14 789 352
Dette à long terme (note 17)	2 030 325	—	25 762 721	4 122 039	31 915 085	34 168 571
	22 247 813	—	39 417 014	11 698 555	68 852 133	70 951 651
ACTIF NET						
Investi en immobilisations	5 502 978	—	(16 082 994)	(927 224)	(11 507 240)	(12 838 146)
Affectations d'origine interne (note 8)	—	2 025 000	—	—	2 025 000	2 025 000
Non grevé d'affectations	(5 047 121)	—	—	—	(5 047 121)	(5 222 218)
Gains de réévaluation cumulés	14 010	—	—	—	14 010	51 669
	469 867	2 025 000	(16 082 994)	(927 224)	(14 515 351)	(15 983 695)
	22 717 680	2 025 000	23 334 020	10 771 331	54 336 782	54 967 956

DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS (note 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



MICHEL DALLAIRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PASCAL MOFFET, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 506 003	3 200 192
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	43 176	41 951
Virement des apports reportés	(2 474 643)	(1 608 567)
Ajustement relatif au remboursement de la dette à long terme	(7 509 215)	(7 595 221)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 324 692	4 984 002
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	87 360	79 116
Intérêts capitalisés aux emprunts bancaires	2 719	2 097
	(3 019 908)	(896 430)
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Créances	646 970	(194 612)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(2 137 066)	314 239
Stocks - boutiques	(15 401)	(8 305)
Charges payées d'avance	205 849	69 080
Charges à payer et frais courus (note 20)	277 091	(347 827)
Intérêts courus	(21 580)	(10 459)
Provision pour vacances	(9 333)	(69 418)
Revenus reportés	(80 628)	184 219
Provision pour congés de maladie	(39 718)	(261 564)
	(1 173 816)	(324 647)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(4 193 724)	(1 221 077)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (note 20)	(3 293 152)	(3 547 253)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts bancaires	2 980 982	3 677 654
Remboursement d'emprunts bancaires	(4 758 701)	(15 753 844)
Subventions ou contributions reçues	4 764 962	3 070 720
Nouvelle dette à long terme	4 758 701	15 753 844
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 745 944	6 748 374
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	259 068	1 980 044
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 577 789	597 745
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)	2 836 857	2 577 789

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

1. Constitution et fonctions

Le Musée de la civilisation (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonction, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation; notamment, les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de

notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5e suppl.), le Musée n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Vocation des fonds

Le **Fonds d'exploitation** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner ou hypothéquer un immeuble, ni louer un immeuble pour plus de deux ans.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges de 50 000 \$ et moins peut être affecté en tout ou en partie à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection du fonds des réserves. Tout excédent supérieur à cette somme de 50 000 \$ pourra être déposé dans la réserve stratégique ou dans la réserve pour les expositions. Une fois l'objectif de l'une ou l'autre des réserves atteint, le Musée pourra décider de déposer l'excédent provenant d'une année d'activités dans le Fonds d'exploitation, de bonifier la réserve de son choix, ou de transférer l'excédent de l'objectif d'une réserve vers la réserve de son choix.

Le **Fonds de maintien des actifs** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents au programme de maintien des actifs et de résorption du déficit d'entretien du gouvernement du Québec.

Le **Fonds des projets spéciaux** vise à regrouper divers projets dont le financement est assuré par des enveloppes spécifiques autorisées par le ministère de la Culture et des Communications.

Le **Fonds des réserves** regroupe les opérations des diverses réserves qui ont été constituées par décision du conseil d'administration à même les excédents du fonds d'exploitation.

Ces réserves sont :

- **Réserve pour auto assurance** qui sert à couvrir la franchise de 25 000 \$ stipulée au décret numéro 92-2007 du gouvernement du Québec;
- **Réserve pour les expositions** afin de faciliter le financement des expositions du Musée. Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement, d'activités connexes;
- **Réserve pour l'acquisition d'objets de collection** qui vise à permettre l'acquisition d'objets de collection à la suite de la recommandation du comité de développement des collections;
- **Réserve stratégique** qui vise l'atteinte des objectifs du plan stratégique.

3. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Musée utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans le chapitre SP 4200 et suivants.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Musée par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Le Musée a classé les instruments financiers dérivés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir et les salaires payés d'avance) et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec en vertu d'ententes contractuelles sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Principales méthodes comptables suite

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer), les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

Le Musée a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises. La politique du Musée consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

La variation de la juste valeur de chaque instrument financier dérivé est comptabilisée à l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur décomptabilisation. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché aux instruments financiers dérivés est reclassé à l'état des résultats.

La détermination de la juste valeur a pour objet d'établir à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et le Musée les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'une contrepartie, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent les transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

Constatation des produits

Apports

Les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont autorisées.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Prestation de services et ventes

Les produits de billetterie, locations d'exposition, concessions et autres locations ainsi que ventes de services sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits des boutiques et ventes de produits sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Musée consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible. Ce poste inclut également les placements facilement convertibles à court terme dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances et congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Pièces de collection

Les pièces de collection achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stocks - boutiques

Les stocks des boutiques du Musée sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de biens et services

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou à la juste valeur marchande en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	10 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel et progiciels	3 et 7 ans
Documents numériques	3, 5 et 10 ans
Aménagement des salles d'expositions	5 à 13 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuits, ils sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus, lorsque ceux-ci peuvent faire objet d'une estimation raisonnable. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4. Indemnisation d'assurance

Un sinistre survenu au cours de l'exercice 2015 a engendré, dans les exercices antérieurs, des pertes de revenus et des charges supplémentaires. Aucune indemnisation d'assurance n'a été reçue dans l'exercice 2019 (2018 : 14 348 \$).

Le recouvrement des frais liés au sinistre fait actuellement l'objet d'autres réclamations auprès de l'assureur du Musée.

5. Subventions du gouvernement du Québec – Autres

	2019	2018
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Projets spécifiques	1 005 087	250 200
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	259 421	267 578
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	110 055	129 460
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations	877 756	842 412
	2 252 319	1 489 650
Fonds de maintien des actifs		
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	4 741 510	5 157 929
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	1 013 924	1 002 468
	5 755 434	6 160 397
Fonds des projets spéciaux		
Projets spécifiques	1 082 400	556 960
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	798 294	925 324
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	176 635	218 996
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations	41 842	26 862
	2 099 171	1 728 142
	10 106 924	9 378 189

6. Commandites financières

	2019	2018
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	410 612	517 101
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	99 000	58 250
	509 612	575 351

7. Virements interfonds

En 2019, aucun virement interfonds n'a été effectué. En 2018, un montant de 1 350 000 \$ a été transféré du Fonds d'exploitation vers le Fonds des réserves en lien avec l'excédent des produits sur les charges de l'exercice et conformément à la politique du Fonds d'exploitation, et un montant de

19 708 \$ a été transféré du Fonds d'exploitation au Fonds de maintien des actifs en lien avec des immobilisations transférées du Fonds de maintien des actifs au Fonds d'exploitation et disposées dans l'exercice.

8. Actif net à la fin

Le fonds des réserves s'établit ainsi au 31 mars :

	2019	2018
	\$	\$
Réserve pour auto assurance	25 000	25 000
Réserve pour les expositions	750 000	750 000
Réserve pour l'acquisition d'objets de collection	250 000	250 000
Réserve stratégique	1 000 000	1 000 000
	2 025 000	2 025 000

9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 % ce qui représente, au 31 mars 2019, un taux de 2,20 % (2018 : 1,70 %).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Encaisse	2 836 857	2 577 789

10. Créances

	2019	2018
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Salaires payés d'avance	191 217	298 113
Subventions et commandites	70 766	195 345
Taxes foncières à recevoir	—	485 560
Taxes à la consommation à recevoir	294 664	165 229
Créances	102 243	145 952
Autres créances	42 952	49 909
	701 842	1 340 108
Fonds de maintien des actifs		
Taxes à recevoir	57 495	49 036
	57 495	49 036
Fonds des projets spéciaux		
Taxes à recevoir	13 315	30 478
	13 315	30 478
	772 652	1 419 622

11. Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent ainsi :

	2019	2018
Fonds d'exploitation		
Contributions pour projets spécifiques	135 000	—
	135 000	—
Fonds de maintien des actifs		
Intérêts sur emprunts bancaires	45 368	43 302
	45 368	43 302
Fonds des projets spéciaux		
Contributions pour projets spécifiques	2 000 000	—
	2 000 000	—
	2 180 368	43 302

12. Immobilisations corporelles

Immobilisations globales du Musée	2019		2018	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Terrains	2 480 722	—	2 480 722	2 480 722
Bâtisses	67 299 056	35 348 397	31 950 659	33 517 510
Ajouts et aménagements des bâtisses	27 762 461	22 613 797	5 148 664	5 325 728
Améliorations locatives	7 870 716	6 220 678	1 650 038	1 965 187
Mobilier et équipement	2 228 937	1 790 487	438 450	444 727
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	2 952 406	2 500 856	451 550	285 296
Équipement d'éclairage et de sonorisation	947 264	840 594	106 670	124 913
Équipement d'activités commerciales	261 379	189 083	72 296	94 985
Équipement informatique, audiovisuel et progiciels	13 461 243	10 216 944	3 244 299	3 324 896
Documents numériques	1 972 707	350 726	1 621 981	1 459 788
Aménagement des salles d'expositions	3 083 316	2 341 039	742 277	1 036 085
	130 320 207	82 412 601	47 907 606	50 059 837

Valeur nette par fonds	2019			
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$
Terrains	2 480 722	—	—	2 480 722
Bâtisses	15 864 462	9 503 926	6 582 271	31 950 659
Ajouts et aménagements des bâtisses	11 879	5 008 337	128 448	5 148 664
Améliorations locatives	—	1 650 038	—	1 650 038
Mobilier et équipement	18 218	414 644	5 588	438 450
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	44 232	407 318	—	451 550
Équipement d'éclairage et de sonorisation	1 296	55 487	49 887	106 670
Équipement d'activités commerciales	250	72 046	—	72 296
Équipement informatique, audiovisuel et progiciels	40 739	3 168 324	35 236	3 244 299
Documents numériques	—	404 078	1 217 903	1 621 981
Aménagement des salles d'expositions	268 246	216 723	257 308	742 277
	18 730 044	20 900 921	8 276 641	47 907 606

Des immobilisations corporelles des catégories « équipement informatique, audiovisuel et progiciels » et « documents numérique » totalisant 1 064 202 \$ au 31 mars 2019 n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas utilisées en fin d'exercice. Au 31 mars 2018, des immobilisations non-amorties d'un montant de 1 492 453 \$

faisaient partie des catégories « équipement informatique, audiovisuel et progiciels », « documents numériques », « équipements d'éclairage et de sonorisation » et « aménagement des salles d'expositions ».

13. Emprunts bancaires

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec et renouvelables à chaque année.

Le taux des emprunts bancaires, au 31 mars 2019, est de 2,34 % l'an (2018 : 1,88 % et 1,89 %).

Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 2 000 000 \$ (2018 : 2 000 000 \$).

Le Musée a une entente d'emprunt, avec une institution financière, pour un maximum de 2 000 000 \$ au 31 mars 2019 (2018 : 2 000 000 \$). Aux 31 mars 2019 et 2018, aucun emprunt temporaire n'a cours.

Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 8 055 962 \$ au 31 mars 2019 (2018 : 9 355 933 \$).

Le Musée a une entente d'emprunt, avec une institution financière, pour un maximum de 4 504 600 \$ au 31 mars 2019 (2018 : 9 263 300 \$). Au 31 mars 2019, le solde des emprunts temporaires est de 4 150 000 \$ (2018 : 5 925 000 \$).

Fonds des projets spéciaux

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 1 403 900 \$ au 31 mars 2019 (2018 : 686 800 \$).

Le Musée a une entente d'emprunt, avec une institution financière, pour un maximum de 680 000 \$ au 31 mars 2019 (2018 : 345 000 \$). Aux 31 mars 2019 et 2018, aucun emprunt temporaire n'a cours.

14. Charges à payer et frais courus

	2019	2018
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Traitements à payer	610 457	597 000
Avantages sociaux à payer	200 018	218 340
Autres charges à payer et frais courus	1 559 023	1 312 040
	2 369 498	2 127 380
Fonds de maintien des actifs		
Traitements à payer	26 974	20 984
Avantages sociaux à payer	5 137	3 911
Autres charges à payer et frais courus	314 140	332 230
	346 251	357 125
Fonds des projets spéciaux		
Traitements à payer	41 744	3 762
Avantages sociaux à payer	8 071	696
Autres charges à payer et frais courus	43 880	76 721
	93 695	81 179
	2 809 444	2 565 684

15. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et incluent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2019, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré inchangé à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % aux 1^{er} janvier 2019 et 2018 de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi le Musée verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour les années civiles 2019 et 2018.

Les cotisations du Musée, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 910 495 \$ (2018 : 893 723 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances	2019		2018	
	Traitements \$	Avantages sociaux \$	Traitements \$	Avantages sociaux \$
Solde au début	938 457	178 303	980 315	205 863
Charge de l'exercice *	755 646	143 573	775 092	162 769
Prestations versées au cours de l'exercice	(763 492)	(145 060)	(816 950)	(190 329)
	930 611	176 816	938 457	178 303
Solde à la fin		1 107 427		1 116 760

Provision pour congés de maladie	2019		2018	
	Traitements \$	Avantages sociaux \$	Traitements \$	Avantages sociaux \$
Solde au début	1 950 142	431 192	2 166 310	476 588
Charge de l'exercice *	535 067	90 702	328 721	69 031
Prestations versées au cours de l'exercice	(549 989)	(115 498)	(544 889)	(114 427)
	1 935 220	406 396	1 950 142	431 192
Solde à la fin		2 341 616		2 381 334

* La charge totale de l'exercice est de 1 524 988 \$ en 2019 (2018 : 1 335 613 \$).

Le Musée dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Musée.

La convention collective 2015-2020 intervenue en novembre 2017 au niveau des conditions salariales des employés autres que professionnels du Musée a modifié ce programme. Depuis le 1^{er} juillet 2018, les employés autres que professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, l'entente avec le Musée n'a toujours pas été ratifiée et les modalités ne sont pas appliquées.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Musée. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2019 :

	2019	2018
Taux d'indexation	Entre 2,50 % et 2,83 %	Entre 2,50 % et 2,83 %
Taux d'actualisation	Entre 1,87 % et 2,56 %	Entre 2,10 % et 2,98 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active	Entre 2 et 11 ans	Entre 2 et 13 ans

16. Apports reportés

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Solde au début	614 375	253 433
Montant reçu pour les exercices subséquents	683 150	544 075
Virement des apports reportés	(507 645)	(183 133)
Solde à la fin	789 880	614 375
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	488 380	613 275
Autres apports reportés	301 500	1 100
	789 880	614 375
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	1 825 188	1 057 148
Montant reçu pour les exercices subséquents	2 415 000	1 324 200
Virement des apports reportés	(1 047 400)	(556 160)
Solde à la fin	3 192 788	1 825 188
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	3 192 788	1 825 188
	3 982 668	2 439 563

Les apports reportés présentés à long terme comprennent des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Solde au début	11 329 555	11 931 132
Montant reçu pour les exercices subséquents	248 991	240 835
Virement des apports reportés	(877 756)	(842 412)
Solde à la fin	10 700 790	11 329 555
Fonds de maintien des actifs		
Solde au début	910 055	664 382
Montant reçu pour les exercices subséquents	825 005	245 673
Solde à la fin	1 735 060	910 055
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	2 549 742	1 860 667
Montant reçu pour les exercices subséquents	592 816	715 937
Virement des apports reportés	(41 842)	(26 862)
Solde à la fin	3 100 716	2 549 742
	15 536 566	14 789 352

17. Dette à long terme

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec, incluant les coûts de transactions de 253 036 \$ (2018 : 265 304 \$).

		2019	2018
	Taux effectif	\$	\$
Fonds d'exploitation			
a) 3,792 % remboursable par versements annuels en capital de 511 739 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3,930	2 542 064	3 050 477
		2 542 064	3 050 477
Versements échéant au cours du prochain exercice		(511 739)	(511 739)
		2 030 325	2 538 738
Fonds de maintien des actifs			
a) 4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 320 659 \$, échéant le 16 juillet 2020	5,064	636 187	954 280
b) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 105 780 \$, échu le 3 décembre 2018	4,265	—	105 780
c) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 115 488 \$, échu le 3 décembre 2018	4,265	—	115 488
d) 4,235 % remboursable par versements semestriels en capital de 159 728 \$, échéant le 10 mai 2021	4,393	793 942	1 111 049
e) 2,961 % remboursable par versements annuels en capital de 347 945 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3,106	1 727 545	2 073 055
f) 2,698 % remboursable par versements annuels en capital de 371 491 \$, échu le 1 ^{er} octobre 2018	2,864	—	371 491
g) 3,271 % remboursable par versements annuels en capital de 807 503 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	3,411	4 813 527	5 615 782
h) 2,171 % remboursable par versements annuels en capital de 325 667 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2025	2,303	1 941 300	2 264 850
i) 2,544 % remboursable par versements annuels en capital de 507 469 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2025	2,694	3 025 020	3 529 190
j) 1,436 % remboursable par versements annuels en capital de 175 756 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2020	1,633	175 000	350 000
k) 2,573 % remboursable par versements annuels en capital de 91 504 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2027	2,714	727 273	818 182
l) 1,732 % remboursable par versements annuels en capital de 100 432 \$, échéant le 19 janvier 2022	1,883	300 000	400 000
m) 2,157 % remboursable par versements annuels en capital de 1 550 966 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2027	2,291	12 327 079	13 867 964
n) 3,008 % remboursable par versements annuels en capital de 297 854 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2028	3,147	2 959 182	—
o) 2,610 % remboursable par versements annuels en capital de 20 086 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2023	2,775	80 000	—
p) 3,005 % remboursable par versements annuels en capital de 141 278 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2028	3,157	1 263 240	—
		30 769 295	31 577 111
Versements échéant au cours du prochain exercice		(5 006 574)	(5 140 115)
		25 762 721	26 436 996

		2019	2018
	Taux effectif	\$	\$
Fonds de projets spéciaux			
a) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 219 839 \$, éché le 3 décembre 2018	4,265	—	219 839
b) 2,961 % remboursable par versements annuels en capital de 706 955 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3,106	3 510 032	4 212 036
c) 2,542 % remboursable par versements annuels en capital de 100 472 \$, éché le 1 ^{er} décembre 2018	2,703	—	100 472
d) 2,171 % remboursable par versements annuels en capital de 222 257 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2025	2,303	1 324 878	1 545 692
e) 1,552 % remboursable par versements annuels en capital de 79 321 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2021	1,765	157 960	236 940
f) 1,971 % remboursable par versements annuels en capital de 69 298 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2022	2,170	207 000	276 000
		5 199 870	6 590 979
Versements échéant au cours du prochain exercice		(1 077 831)	(1 398 142)
		4 122 039	5 192 837
		31 915 085	34 168 571

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement ou semestriellement, et les intérêts semestriellement, à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et de ceux subséquents se détaillent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2020	6 596 144\$	1 002 369\$	7 598 513\$
2021	6 420 388	814 751	7 235 139
2022	5 860 681	637 573	6 498 254
2023	5 531 224	479 688	6 010 912
2024	5 511 137	328 290	5 839 427
2025 et suivants	8 844 691	407 312	9 252 003
	38 764 265\$	3 669 983\$	42 434 248\$

18. Opérations entre apparentés

Le Musée est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Musée. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du directeur-général du Musée.

Le Musée n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

19. Collection

La collection du Musée alimente ses productions ainsi que celles des musées québécois, canadiens et internationaux. Le Musée la développe conformément au mandat que lui édicte sa loi constitutive.

La collection du Musée est partagée en trois grandes catégories : les objets, la bibliothèque et les archives. Les objets sont organisés en secteurs témoignant de la société québécoise, de son histoire comme de ses mutations, de la période débutant de la fondation de la Nouvelle-France

jusqu'à nos jours. La bibliothèque est composée de livres publiés avant 1920 incluant notamment ceux constitués depuis 1678 par le Séminaire de Québec. Les archives historiques sont composées de fonds privés dont celui du fonds du Séminaire de Québec parmi lesquels certains documents (1623-1800) sont classés au registre Mémoire du monde de l'UNESCO.

La valeur cumulative des reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	24 111 806	23 444 265
Reçus émis	59 579	667 541
Solde à la fin	24 171 385	24 111 806

20. Flux de trésorerie

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, de financement et d'investissement se détaillent ainsi :

	2019	2018
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les charges à payer et frais courus	180 611	213 942

Les intérêts versés au Fonds de financement du gouvernement du Québec au cours de l'exercice s'élèvent à 1 164 029 \$ (2018 : 1 210 457 \$).

Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 103 911 \$ (2018 : 73 865 \$).

21. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le risque de crédit relatif aux dérivés et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le risque de crédit relatif aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec en vertu d'ententes contractuelles d'un montant de 135 000 \$ est jugé négligeable.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est minime en raison du type de clientèle visée, constituée en grande partie d'organismes du secteur public. Aux 31 mars 2019 et 2018, le Musée n'a pas comptabilisé de provision pour mauvaises créances.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances :

	2019	2018
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Moins de 30 jours	62 979	68 022
De 30 à 60 jours	5 787	28 826
De 61 à 90 jours	4 634	6 927
Plus de 90 jours	28 843	42 177
	102 243	145 952
Autres créances (moins de 30 jours)	113 718	245 254
	215 961	391 206

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Musée représente le risque qu'il ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. Le Musée considère qu'il gère efficacement son risque de liquidités, entre autres, par l'analyse périodique de sa situation budgétaire.

Le détail des échéances contractuelles pour les dettes à long terme se trouve à la note 17. L'échéance des autres passifs financiers (emprunts bancaires, charges à payer et frais courus, provision pour vacances et intérêts courus) est de moins d'un an en 2019 et en 2018.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie qui portent intérêt à taux variables.

Les emprunts bancaires à taux variables exposent le Musée à un risque de flux de trésorerie découlant des variations de taux d'intérêt. Le Musée juge ce risque non significatif et il n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. L'exposition de la dette à long terme au taux d'intérêt est faible étant donné qu'elle n'est pas comptabilisée à la juste valeur et que le Musée prévoit la rembourser selon l'échéancier prévu.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue suite à des variations de taux de change. Le Musée cherche à réduire l'exposition au risque de change.

Au 31 mars 2019, le Musée détient des instruments financiers libellés en devise d'une valeur nominale de 269 578 \$ (2018 : 500 203 \$) pour diminuer son risque de change. Ces instruments financiers consistent en des contrats de change à terme en livres Sterling (GBP) qui viendront à échéance dans l'année financière se terminant le 31 mars 2020. Le Musée a classé ces instruments financiers dérivés dans la hiérarchie de niveau 2 et a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de change nominal aurait un impact de réévaluation de 2 700 \$ (2018 : 5 000 \$).

22. Droits et obligations contractuels

Des tiers se sont engagés par divers contrats à verser au cours des cinq prochains exercices une somme de 802 623 \$ (2018 : 1 007 309 \$) au Musée en lien avec la location d'espaces. Les encaissements prévus au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2020	218 774 \$
2021	180 904
2022	180 904
2023	180 904
2024	41 137

Le Musée est engagé par divers contrats échéant au cours des cinq prochains exercices à verser une somme de 2 381 151 \$ (2018 : 3 230 833 \$), qui se répartit principalement entre les travaux relatifs aux bâtiments et aux équipements pour un montant de 623 332 \$ (2018 : 960 800 \$) et les expositions et activités en préparation pour une somme de 1 757 819 \$ (2018 : 2 270 033 \$). Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2020	2 009 261 \$
2021	220 855
2022	55 435
2023	47 800
2024	47 800

23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
RAPPORT DE LA DIRECTION
ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

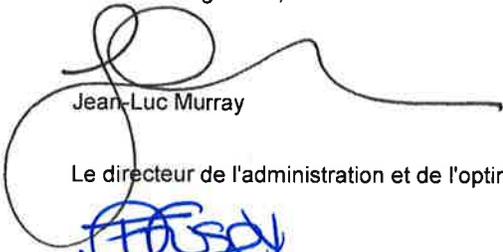
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général,



Jean-Luc Murray

Le directeur de l'administration et de l'optimisation,



Jean-François Fusey, CPA, CA

Québec, 20 juin 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'entité et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'entité respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée					
	En dollars					
	2019			2018		
Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	
État de la situation financière						
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	-	6 783 221	6 783 221	70 232	6 790 493	6 860 725
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	-	40 087 776	40 087 776	-	44 184 424	44 184 424
Appports reportés	-	42 908 570	42 908 570	101	46 917 340	46 917 441
Actif net	-	3 962 427	3 962 427	70 131	4 057 577	4 127 708
État des résultats						
Subventions du gouvernement du Québec	(70 131)	(23 900)	(94 031)	(97 645)	(422 555)	(520 200)
Excédent des produits par rapport aux charges	(70 131)	(23 900)	(94 031)	(97 645)	(422 555)	(520 200)

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité au 31 mars 2019 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in blue ink that reads "Serge Giguère, CPA auditeur, CA".

Serge Giguère, CPA auditeur, CA
Sous-vérificateur général

Québec, le 20 juin 2019

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2019 Total	2018 Total redressé (NOTE 4)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	16 055 375	-	-	5 821 683	-	21 877 058	21 012 109
Subventions du gouvernement du Canada	611 700	-	-	923 704	-	1 535 404	1 170 905
Autres subventions ou contributions	115 356	-	-	12 623	-	127 979	1 255 789
Commandites	290 163	-	-	-	-	290 163	579 277
Contributions de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 7)	180 479	-	-	913 216	-	1 093 695	1 110 429
Dons de pièces de collection (note 8)	2 597 305	-	-	-	-	2 597 305	3 671 855
Billetterie et abonnements	2 064 178	-	-	-	-	2 064 178	1 942 020
Stationnement	-	421 377	-	-	-	421 377	405 016
Boutique et publications	-	881 618	-	-	-	881 618	825 920
Redevances – services alimentaires	-	275 637	-	-	-	275 637	306 308
Location d'espaces et services connexes	6 100	339 116	-	-	-	345 216	381 883
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	240 640	-	-	-	-	240 640	185 156
Activités éducatives et culturelles	442 386	-	-	-	-	442 386	437 725
Revenus de placements	209 273	14 057	1 087	-	-	224 417	185 669
Autres	25 111	-	-	-	-	25 111	36 124
	22 838 066	1 931 805	1 087	7 671 226	-	32 442 184	33 506 185
CHARGES							
Traitements et avantages sociaux	9 171 709	574 159	-	39 219	-	9 785 087	9 548 012
Énergie, taxes et assurances	4 348 924	-	-	-	-	4 348 924	4 177 084
Services professionnels, administratifs et autres	2 070 649	151 625	-	459 064	-	2 681 338	2 615 082
Entretien, réparations et aménagement	1 633 328	3 164	-	170 292	-	1 806 784	1 615 408
Transport et communications	2 220 390	20 661	-	-	-	2 241 051	2 327 969
Fournitures et approvisionnements	530 721	518 807	-	-	-	1 049 528	1 052 397
Location de locaux	229 305	-	-	-	-	229 305	222 247
Acquisition de pièces de collection (note 8)	2 945 305	-	-	-	-	2 945 305	3 828 035
Location d'expositions	252 626	-	-	-	-	252 626	817 112
Intérêts sur la dette à long terme	569	-	-	1 220 871	-	1 221 440	1 203 862
Autres intérêts et frais financiers	2 063	-	-	152 257	-	154 320	169 894
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	5 641 120	-	5 641 120	5 444 143
	23 405 589	1 268 416	-	7 682 823	-	32 356 828	33 021 245
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES							
	(567 523)	663 389	1 087	(11 597)	-	85 356	484 940

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2019 Total	2018 Total redressé (NOTE 4)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	854 441	400 000	58 899	2 822 637	1 043 716	5 179 693	4 556 311
Modifications comptables (note 4)	660 402	-	-	-	-	660 402	596 569
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ	1 514 843	400 000	58 899	2 822 637	1 043 716	5 840 095	5 152 880
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(567 523)	663 389	1 087	(11 597)	-	85 356	484 940
Apport affecté à une immobilisation corporelle non amortissable	-	-	-	73 843	-	73 843	202 275
Virements interfonds (note 9)	(267 701)	(663 389)	-	224 727	706 363	-	-
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	679 619	400 000	59 986	3 109 610	1 750 079	5 999 294	5 840 095

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2019 Total	2018 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(22 521)	-	-	-	17 314	(5 207)	33 532
Variation des gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille	26 971	-	-	-	74 627	101 598	(22 997)
Gains réalisés sur la cession de placements de portefeuille, reclassés dans les résultats ou les revenus de placements reportés	(3 566)	-	-	-	-	(3 566)	(15 742)
GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION À LA FIN DE L'EXERCICE (note 10)	884	-	-	-	91 941	92 825	(5 207)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2019

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2019 Total	2018 Total redressé (NOTE 4)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Trésorerie, 2,05 % et 2,20 % (1,55 % en 2018)	2 579 297	499 401	58 805	531	-	3 138 034	2 091 825
Placements de portefeuille (note 10)	2 300 000	-	-	-	-	2 300 000	-
Créances et intérêts courus (note 11)	380 169	1 851	101	-	-	382 121	1 662 737
Contributions à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 7)	34 970	-	-	620 662	-	655 632	1 769 597
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	2 198 941	-	1 080	-	-	-	-
Subventions à recevoir							
Gouvernement du Québec	267 829	-	-	21 011	-	288 840	1 516 765
Gouvernement du Canada	150 700	-	-	-	-	150 700	5 000
Stocks	-	294 830	-	-	-	294 830	279 148
Charges payées d'avance	465 670	-	-	-	-	465 670	443 012
	8 377 576	796 082	59 986	642 204	-	7 675 827	7 768 084
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (note 10)	841 938	-	-	-	1 962 823	2 804 761	5 701 547
CONTRIBUTIONS A RECEVOIR DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC (note 7)	-	-	-	2 984 845	-	2 984 845	3 050 851
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 12)	-	-	-	118 751 379	-	118 751 379	122 172 884
	9 219 514	796 082	59 986	122 378 428	1 962 823	132 216 812	138 693 366
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Emprunts bancaires (note 13)	-	-	-	6 874 000	-	6 874 000	6 986 000
Charges à payer et frais courus (note 14)	2 932 784	10 191	-	-	-	2 942 975	4 079 095
Provision pour vacances (note 20)	723 652	-	-	-	-	723 652	726 750
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	385 891	-	1 693 327	120 803	-	-
Intérêts courus	-	-	-	91 177	-	91 177	95 826
Dépôts de clients et produits reportés	587 958	-	-	-	-	587 958	661 046
Apports reportés (note 15)	3 574 933	-	-	-	-	3 574 933	3 545 622
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 17)	-	-	-	6 649 829	-	6 649 829	6 687 854
	7 819 327	396 082	-	15 308 333	120 803	21 444 524	22 782 193
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (note 20)	521 487	-	-	-	-	521 487	498 557
REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS (note 16)	198 197	-	-	-	-	198 197	193 128
APPORTS REPORTÉS (note 15)	-	-	-	68 961 886	-	68 961 886	68 618 393
DETTE À LONG TERME (note 17)	-	-	-	34 998 599	-	34 998 599	40 766 207
	8 539 011	396 082	-	119 268 818	120 803	126 124 693	132 858 478
ACTIF NET							
Investi en immobilisations	-	-	-	3 109 610	-	3 109 610	2 822 637
Affectations d'origine externe	-	-	-	-	188 250	188 250	188 250
Affectations d'origine interne	-	400 000	59 986	-	1 561 829	2 021 815	1 314 365
Non grevé d'affectations	679 619	-	-	-	-	679 619	1 514 843
	679 619	400 000	59 986	3 109 610	1 750 079	5 999 294	5 840 095
Gains et pertes de réévaluation cumulés	884	-	-	-	91 941	92 825	(5 207)
	680 503	400 000	59 986	3 109 610	1 842 020	6 092 119	5 834 888
	9 219 514	796 082	59 986	122 378 428	1 962 823	132 216 812	138 693 366

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


 Louise Turgeon, présidente du comité d'audit


 Claude Côté, vice-président du conseil d'administration

7

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2019 Total	2018 Total redressé (NOTE 4)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT							
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(567 523)	663 389	1 087	(11 597)	-	85 356	484 940
Éléments sans incidence sur la trésorerie							
Apports reportés constatés à titre de produits	(678 689)	-	-	(4 651 283)	-	(5 529 972)	(5 303 728)
Ajustement relatif au remboursement de la dette à long terme	(50 216)	-	-	(1 715 998)	-	(1 766 214)	(2 000 966)
Gains réalisés sur la cession de placements	(3 566)	-	-	-	-	(3 566)	(15 742)
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	101	-	-	58 299	-	58 400	57 622
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	5 641 120	-	5 641 120	5 444 143
	(1 499 893)	663 389	1 087	(679 459)	-	(1 514 876)	(1 333 731)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement							
Créances et intérêts courus	1 274 165	6 475	(24)	-	-	1 280 616	(921 450)
Contributions à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	179 971	-	-	-	-	179 971	545 056
Subventions à recevoir	1 086 471	-	-	(4 246)	-	1 082 225	(1 497 062)
Stocks	-	(15 682)	-	-	-	(15 682)	(39 080)
Charges payées d'avance	(22 658)	-	-	-	-	(22 658)	96 406
Charges à payer et frais courus	(692 386)	(7 248)	-	-	-	(699 634)	(701 037)
Provision pour vacances	(3 098)	-	-	-	-	(3 098)	39 643
Intérêts courus	(16)	-	-	(4 633)	-	(4 649)	(51 407)
Dépôts de clients et produits reportés	(71 088)	(2 000)	-	-	-	(73 088)	133 417
Apports reportés	908 000	-	-	-	-	908 000	1 958 000
Provision pour congés de maladie	22 930	-	-	-	-	22 930	(28 137)
Revenus de placements reportés	5 069	-	-	-	-	5 069	7 436
	2 687 360	(18 455)	(24)	(8 879)	-	2 660 002	(458 215)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 187 467	644 934	1 063	(688 338)	-	1 145 126	(1 791 946)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS							
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	-	-	-	(2 656 101)	-	(2 656 101)	(2 288 477)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT							
Acquisition de placements	(2 349 995)	-	-	-	(60 397)	(2 410 392)	(425 951)
Produits de cession de placements	3 108 776	-	-	-	-	3 108 776	300 742
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	758 781	-	-	-	(60 397)	698 384	(125 209)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
Augmentation des emprunts bancaires	-	-	-	858 800	-	858 800	1 594 612
Remboursement d'emprunts bancaires	-	-	-	(970 800)	-	(970 800)	(10 281 612)
Contributions reçues de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000	713 187
Autres subventions ou contributions reçues	-	-	-	-	-	-	852 525
Nouvelle dette à long terme	-	-	-	970 800	-	970 800	10 281 612
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-	-	1 858 800	-	1 858 800	3 160 324
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	1 946 248	644 934	1 063	(1 485 639)	(60 397)	1 046 209	(1 045 308)
TRÉSORERIE, au début de l'exercice	1 533 125	499 401	58 805	494	-	2 091 825	3 137 133
Contributions interfonds	(900 076)	(644 934)	(1 063)	1 485 676	60 397	-	-
TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice (note 18)	2 579 297	499 401	58 805	531	-	3 138 034	2 091 825

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (LRC 1985, chapitre 1, 5^e supplément). Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée, telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant, du café et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 \$. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le fonds des expositions a été créé afin de financer la réalisation d'expositions internationales majeures dont les coûts, notamment ceux de location et de transport, dépassent les limites de la subvention de fonctionnement du Musée, ou, exceptionnellement, pour financer des activités connexes à ces expositions. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce fonds ne peut excéder 2 000 000 \$.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Musée utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Musée par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Les placements de portefeuille, composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les certificats de placement garanti sont désignés comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient décomptabilisées.

La trésorerie, les créances et intérêts courus (excluant les taxes à recevoir) et les contributions et subventions à recevoir (excluant les subventions qui ne font pas l'objet d'un accord contractuel) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer), les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des titres détenus dans les fonds communs correspond à leur valeur boursière, établie selon le cours vendeur. Lorsque survient une variation de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts varie également.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux suivants de la hiérarchie :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Constatation des produits

APPORTS

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien.

Les subventions ou contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée, notamment lorsqu'il existe un accord contractuel.

Les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont autorisées.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, à l'exception des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles non amortissables, qui sont constatés en augmentation de l'actif net. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

PRODUITS

Les produits de billetterie et d'abonnements, de stationnement, de redevances des services alimentaires, de location d'espaces et de services connexes, de location et de diffusion d'œuvres d'art et d'expositions ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de boutique et de publications sont constatés lorsque le bien est remis au client.

DOTATIONS

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation de l'actif net du fonds de dotation. Les revenus de placements de ce fonds grevés d'une affectation externe sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placements de ce fonds non grevés d'une affectation externe sont constatés comme revenus de placements dans le fonds des opérations.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et les charges du Musée.

Collections

Le coût des pièces de collection acquises contre paiement est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les pièces de collection acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des pièces de collection acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (Commission). Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les 12 mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l'œuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu'elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l'acquisition, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice suivant la comptabilisation initiale.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus de placements

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Stocks

Les stocks de la boutique sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si elles sont reçues à titre gratuit, à la juste valeur marchande en date d'acquisition, et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtiments	40 ans
Aménagements des bâtiments	10 ans
Aménagements des salles d'exposition	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Documents numériques	3, 5 et 10 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	7 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Musée. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Certains produits financiers nets non grevés d'une affectation externe étaient comptabilisés à titre de revenus de placements reportés à l'état de la situation financière et virés aux résultats à titre de revenus de placements lors de l'achat de certaines pièces de collection. Puisque ces produits financiers nets ne sont pas grevés d'une affectation externe, les états financiers ont été redressés afin de constater ces sommes à titre de revenus de placements et de frais de gestion de placements à l'état des résultats.

Cette modification comptable a été appliquée de manière rétroactive et a entraîné les incidences suivantes aux états financiers du Musée au 31 mars 2018 :

	Augmentation (diminution) 2018 \$
ÉTAT DES RÉSULTATS	
Revenus de placements	71 954
Services professionnels, administratifs et autres	8 121
Excédent des produits par rapport aux charges	63 833
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	
Actif net au début de l'exercice	596 569
Excédent des produits par rapport aux charges	63 833
Actif net à la fin de l'exercice	660 402
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Revenus de placements reportés	(660 402)
Actif net - Non grevé d'affectations	660 402

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

			2019	2018
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Frais de fonctionnement	15 318 133	-	15 318 133	14 254 600
Projets spécifiques*	737 242	-	737 242	800 876
Subventions concernant le financement d'immobilisations corporelles et d'autres charges	-	1 670 553	1 670 553	1 856 784
Remboursement des intérêts et des frais financiers relatifs au financement d'immobilisations corporelles et d'autres charges	-	1 254 981	1 254 981	1 323 194
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	-	2 896 149	2 896 149	2 776 655
	16 055 375	5 821 683	21 877 058	21 012 109

* Ces subventions sont obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

6. FONDS DES OPÉRATIONS - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée loue, en vertu d'une entente, une partie d'un de ses bâtiments pour une somme annuelle de 1 \$. En contrepartie, le locataire accorde au Musée des droits de passage relatifs à des installations lui appartenant. Étant donné que la juste valeur des services échangés dans le cadre de cette entente ne peut faire l'objet d'une évaluation fiable, cette transaction a été comptabilisée au montant de 1 \$.

Le Musée effectue par ailleurs avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur, lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats :

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Billetterie et abonnements	5 166	8 915
Location d'espaces et services connexes	6 100	5 000
Commandites	111 663	106 777
	122 929	120 692
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	1 308	4 938
Transport et communications	92 262	103 257
Fournitures et approvisionnements	29 359	12 497
	122 929	120 692

7. CONTRIBUTIONS DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (Fondation), dans laquelle le Musée a un intérêt économique, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour principal objet de promouvoir et de soutenir l'œuvre du Musée, notamment en favorisant le développement des collections, le financement des expositions et l'accessibilité aux programmes éducatifs et en appuyant tout projet visant la croissance du Musée. Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée lui fournit gratuitement des locaux pour ses bureaux ainsi que du personnel et les biens et services nécessaires à son fonctionnement. En cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation, tout reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera transféré au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisaient 28 741 \$ au 31 mars 2019 (soldes de fonds négatifs de 1 012 667 \$ en 2018).

Les contributions à recevoir de la Fondation dans le fonds des opérations ne portent pas intérêt. Les contributions à recevoir de la Fondation dans le fonds des immobilisations portent intérêt au taux des acceptations bancaires, soit 2,29 % au 31 mars 2019 (1,92 % au 31 mars 2018).

8. FONDS DES OPÉRATIONS - PIÈCES DE COLLECTION

Collection permanente, collection d'étude et collection Prêt d'œuvres d'art

La collection permanente est constituée de l'ensemble des œuvres d'art acquises en vue de leur conservation et de leur mise en valeur en conformité avec le mandat du Musée. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et compte 36 945 œuvres d'art (36 390 en 2018) réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, performance, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo/film.

La collection d'étude est constituée d'un ensemble d'œuvres d'art et d'objets rattachés à la carrière d'un artiste qui peuvent servir à des fins d'interprétation, d'éducation et d'animation, ou qui documentent le processus de création des œuvres d'art de la collection permanente ou d'artistes qui y sont représentés. Cette collection compte 1 872 œuvres d'art et objets (1 850 en 2018) répartis selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

La collection Prêt d'œuvres d'art, mise sur pied afin de soutenir et de diffuser l'art contemporain du Québec, est constituée de l'ensemble des œuvres d'art acquises à cette fin et mise en circulation grâce à son programme de location destiné particulièrement aux ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cette collection compte 1 941 œuvres d'art (1 917 en 2018) réparties selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis 581 œuvres et objets (305 en 2018) pour un montant total, incluant les ajustements de valeurs le cas échéant, de 2 917 880 \$ (3 812 250 \$ en 2018), soit 348 000 \$ par achat (156 180 \$ en 2018) et 2 569 880 \$ par don (3 656 070 \$ en 2018).

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

8. FONDS DES OPÉRATIONS - PIÈCES DE COLLECTION (suite)

Collections et fonds d'archives privées

Les collections et fonds d'archives privées sont constitués de documents qui ont été soit rassemblés en fonction d'une caractéristique commune (collections), soit utilisés par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités ou de ses fonctions (fonds) et qui sont des sources documentaires importantes pour la connaissance de l'art québécois.

Les documents se répartissent selon les catégories suivantes : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, documents cinématographiques et télévisuels, affiches, correspondance, archives iconographiques et documentaires (diapositives, négatifs et photographies), reproductions d'œuvres d'art, documents architecturaux et cartes postales.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis un fonds d'archives par don pour un montant total de 27 425 \$ (en 2018 le Musée a procédé à un ajustement de valeur d'un fonds d'archives privées acquis en 2017 pour un montant total de 15 785 \$).

9. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 663 389 \$ (764 118 \$ en 2018), représentant l'actif net du fonds des activités commerciales qui excède 400 000 \$, a été transféré au fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée.

Un montant de 224 727 \$ (aucun montant en 2018) a été transféré du fonds des opérations au fonds des immobilisations relativement à des immobilisations non financées par des apports externes.

Un montant de 706 363 \$ (aucun montant en 2018) a été transféré du fonds des opérations au fonds de dotation.

10. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont composés de certificats de placement garantis et de fonds communs de placement. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

Fonds des opérations

	2019		2018	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE À COURT TERME				
Certificats de placement garanti, 6 mois, 2,44 %, échéant le 4 avril 2019	2 300 000	2 300 000	-	-
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE À LONG TERME				
Fonds de marché monétaire	-	-	3 083 284	3 083 042
Fonds d'obligations	841 938	841 054	790 464	813 227
	841 938	841 054	3 873 748	3 896 269

Fonds de dotation

	2019		2018	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE À LONG TERME				
Fonds de marché monétaire	141 580	141 580	138 937	138 926
Fonds d'obligations	1 115 881	1 099 322	1 059 968	1 067 447
Fonds d'actions	705 362	629 980	628 894	604 112
	1 962 823	1 870 882	1 827 799	1 810 485

Les placements sont classés selon le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

11. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts courus	34 509	4 048
Taxes de vente à recevoir	92 774	264 313
Autres subventions et contributions	-	587 500
Autres créances	254 838	806 876
	382 121	1 662 737

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Terrains*	6 633 377	-	6 633 377	6 633 377
Bâtiments*	138 708 659	40 959 522	97 749 137	101 086 688
Aménagements des bâtiments**	12 759 727	6 749 002	6 010 725	6 319 990
Aménagements des salles d'expositions**	1 306 886	188 452	1 118 434	533 527
Aménagements extérieurs**	2 350 343	1 006 623	1 343 720	1 472 101
Matériel roulant	155 389	121 407	33 982	44 342
Équipement spécialisé**	8 364 091	3 774 895	4 589 196	5 122 035
Mobilier et équipement de bureau	331 931	292 500	39 431	35 140
Documents numériques**	857 250	219 176	638 074	295 662
Équipement informatique et bureautique	2 765 492	2 453 055	312 437	391 161
Développement informatique**	535 213	252 347	282 866	238 861
	174 768 358	56 016 979	118 751 379	122 172 884

* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 \$ pour les terrains et 6 358 900 \$ pour les bâtiments. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtiments.

** Des immobilisations corporelles totalisant 165 879 \$ au 31 mars 2019, soit 8 979 \$ pour des aménagements des bâtiments, 122 104 \$ pour des documents numériques et 34 796 \$ pour du développement informatique, n'ont pas été amorties, étant donné qu'elles n'étaient pas utilisées en fin d'exercice. Au 31 mars 2018, les immobilisations corporelles non amorties totalisaient 1 594 628 \$, soit 1 460 142 \$ pour des aménagements des bâtiments, 54 403 \$ pour des aménagements des salles d'exposition, 16 325 \$ pour des aménagements extérieurs, 45 598 \$ pour de l'équipement spécialisé, 8 160 \$ pour des documents numériques et 10 000 \$ pour du développement informatique.

13. EMPRUNTS BANCAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par le décret 248-2019, le Musée à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2019, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 20 998 409 \$ (22 662 485 \$ en 2018).

Fonds des immobilisations

Le Musée a contracté les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien :

	2019	2018
	\$	\$
Marges de crédit, taux des acceptations bancaires, soit 2,29 % au 31 mars 2019 (1,92 % en 2018), échéant le 11 avril 2019	6 874 000	6 986 000
	6 874 000	6 986 000

La portion à long terme des emprunts est présentée à la note 17.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2019	2018
	\$	\$
Traitements à payer	748 494	855 890
Avantages sociaux à payer	229 578	187 205
Autres charges à payer et frais courus	1 964 903	3 036 000
	<u>2 942 975</u>	<u>4 079 095</u>

15. APPORTS REPORTÉS

Fonds des opérations

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	3 545 622	2 259 749
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(878 689)	(672 127)
Montant reçu pour les exercices subséquents	908 000	1 958 000
Solde à la fin	<u>3 574 933</u>	<u>3 545 622</u>

Se détaillant comme suit :

Gouvernement du Québec	3 192 427	3 250 970
Gouvernement du Canada	-	188 000
Autres	382 506	106 652
	<u>3 574 933</u>	<u>3 545 622</u>

Fonds des immobilisations

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	68 618 393	66 919 759
Subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles	-	296 536
Montant reçu du gouvernement du Québec pour les exercices subséquents	4 994 776	6 033 699
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(4 651 283)	(4 631 601)
Solde à la fin	<u>68 961 886</u>	<u>68 618 393</u>

Se détaillant comme suit :

Gouvernement du Québec	22 047 967	19 949 341
Gouvernement du Canada	29 818 901	30 742 605
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	16 908 001	17 726 807
Autres	187 017	199 640
	<u>68 961 886</u>	<u>68 618 393</u>

16. FONDS DES OPÉRATIONS - REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	193 128	185 692
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée	5 069	7 436
Solde à la fin	<u>198 197</u>	<u>193 128</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

17. DETTE À LONG TERME

Fonds des opérations

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :

	2019	2018
Taux effectif	\$	\$
0,96 %, remboursable par versements annuels en capital de 50 216 \$, échu en mars 2019	1,166 %	50 115
	-	50 115
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	(50 115)
	-	-

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Fonds des immobilisations

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :

	2019	2018
Taux effectif	\$	\$
4,91 %, remboursable par versements annuels en capital de 245 329 \$, échéant en juillet 2020	5,23 %	735 988
4,09 %, remboursable par versements annuels en capital de 83 525 \$, échu en décembre 2018	4,26 %	83 525
2,99 %, remboursable par versements annuels en capital de 83 293 \$, échéant en janvier 2022	3,14 %	333 172
2,96 %, remboursable par versements annuels en capital de 485 563 \$, échéant en septembre 2023	3,06 %	2 904 962
2,93 %, remboursable par versements annuels en capital de 117 021 \$, échéant en septembre 2023	3,07 %	699 449
3,11 %, remboursable par versements annuels en capital de 340 000 \$, échéant en septembre 2022	3,25 %	1 694 228
3,27 %, remboursable par versements annuels en capital de 55 863 \$, échéant en septembre 2024	3,41 %	389 308
1,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 264 227 \$, échéant en mars 2024	2,04 %	1 577 610
1,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 1 300 339 \$, échéant en mars 2024	2,04 %	7 763 870
2,17 %, remboursable par versements annuels en capital de 163 006 \$, échéant en mars 2025	2,31 %	1 135 296
2,17 %, remboursable par versements annuels en capital de 115 511 \$, échéant en mars 2025	2,31 %	804 503
2,54 %, remboursable par versements annuels en capital de 570 785 \$, échéant en mars 2025	2,69 %	3 973 264
2,34 %, remboursable par versements annuels en capital de 622 908 \$, échéant en septembre 2026	2,48 %	5 574 880
1,55 %, remboursable par versements annuels en capital de 80 345 \$, échéant en mars 2021	1,76 %	240 039
2,57 %, remboursable par versements annuels en capital de 490 311 \$, échéant en mars 2027	2,71 %	4 384 321
2,52 %, remboursable par versements annuels en capital de 214 709 \$, échéant en septembre 2026	2,66 %	1 921 168
2,52 %, remboursable par versements annuels en capital de 428 161 \$, échéant en septembre 2026	2,66 %	3 831 085
2,75 %, remboursable par versements annuels en capital de 756 951 \$, échéant en mars 2027	2,88 %	6 767 410
2,45 %, remboursable par versements annuels en capital de 172 048 \$, échéant en mars 2027	2,59 %	1 537 868
2,78 %, remboursable par versements annuels en capital de 105 888 \$, échéant en mars 2028	2,90 %	1 052 000
3,01 %, remboursable par versements annuels en capital de 88 832 \$, échéant en septembre 2028	3,15 %	-
	41 648 428	47 403 946
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(6 649 829)	(6 637 739)
	34 998 599	40 766 207

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2020	6 701 093 \$	1 010 835 \$	7 711 928 \$
2021	6 701 093 \$	840 590 \$	7 541 683 \$
2022	6 375 418 \$	676 370 \$	7 051 788 \$
2023	6 292 125 \$	519 421 \$	6 811 546 \$
2024	5 952 125 \$	370 243 \$	6 322 368 \$
2025 et suivantes	9 828 148 \$	448 851 \$	10 276 999 \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

18. FLUX DE TRÉSORERIE

Les opérations des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement, n'ayant pas entraîné de mouvements de trésorerie, se détaillent comme suit:

	2019	2018
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds ou de charges à payer et frais courus	805 470	1 241 956

Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 199 955 \$ (191 629 \$ en 2018).

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 375 665 \$ (1 360 687 \$ en 2018).

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'aux les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Sont aussi des apparentées les parties dont l'une exerce une influence notable sur l'autre, deux parties ou plus qui sont soumises à une influence notable commune ainsi que les organismes sans but lucratif dont l'un a un intérêt économique dans l'autre. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, incluant le directeur général du Musée, ainsi que des membres du comité de direction.

Le Musée n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2019, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible, alors que celui du RRPE est demeuré à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, mais l'employeur doit en outre verser pour les participants au RRPE un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2019 (2,97 % au 1^{er} janvier 2018) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et d'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, le Musée verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018).

Les cotisations du Musée, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 656 436 \$ (674 911 \$ en 2018). Les obligations du Musée à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses obligations à titre d'employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

	2019		2018	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	726 750	498 557	687 107	526 694
Charge de l'exercice	677 923	169 971	638 057	82 230
Prestations versées au cours de l'exercice	(681 021)	(147 041)	(598 414)	(110 367)
Solde à la fin	723 652	521 487	726 750	498 557

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2019	2018
Taux d'indexation	2,5 % à 2,83 %	2,5 % à 2,83 %
Taux d'actualisation	1,91 % à 2,83 %	2,1 % à 3,09 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 à 23 ans	2 à 23 ans

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucune actualisation, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours du prochain exercice.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances et des placements. L'exposition maximale du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des organismes du secteur public. Au 31 mars 2019 et 2018, le Musée n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des intérêts courus et des autres créances :

	2019	2018
	\$	\$
Créances de 30 jours et moins	204 712	670 812
Créances de 31 à 60 jours	25 142	70 987
Créances de 61 à 90 jours	514	1 433
Créances de plus de 90 jours	58 979	67 692
	289 347	810 924

Les placements composés de fonds communs sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placement en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment les actifs permis ainsi que la répartition par classes d'actifs à respecter. Le Musée investit également les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans des types de placements garantis. Le Musée estime qu'en s'assurant que ces contraintes et limites sont bien suivies, le risque de crédit est réduit.

Risque de liquidité

Le Musée est exposé à un risque de liquidité sur ses passifs financiers. Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable des passifs financiers. Le risque associé à la dette à long terme est minime, étant donné que les remboursements sont assumés par le gouvernement du Québec.

Le Musée respecte ses exigences en matière de liquidité en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Le détail des échéances contractuelles pour les dettes à long terme se trouve à la note 17.

L'échéance des autres passifs financiers (emprunts bancaires, charges à payer et frais courus, provision pour vacances et intérêts courus) est de moins d'un an en 2019 et en 2018.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2019

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixes et variables.

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variables. Le Musée est ainsi exposé à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également, étant donné que le Musée prévoit les remboursements selon l'échéancier établi.

RISQUE DE CHANGE

Le Musée réalise la majorité de ses transactions en dollars canadiens. Par conséquent, l'exposition au risque de change est limitée.

AUTRE RISQUE DE PRIX

Le Musée est exposé à l'autre risque de prix relativement aux placements de portefeuille à cause du risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs de ces actifs financiers fluctuent en raison des variations du prix du marché.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à l'autre risque de prix.

22. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces du Centre national de conservation et d'études des collections.

La charge de loyer, ajustée selon les frais d'exploitation réels, imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 164 929 \$ (160 094 \$ en 2018). Les paiements minimaux futurs s'établissent comme suit :

2020	180 904 \$
2021	180 904 \$
2022	180 904 \$
2023	180 904 \$
2024	45 226 \$

Le Musée est également engagé, par divers contrats échéant jusqu'en 2021, à verser une somme de 315 427 \$ (606 768 \$ en 2018) pour des expositions et activités en préparation.

Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2020	168 502 \$
2021	146 925 \$

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.